



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération
Bureau du pilotage de la rémunération
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Direction générale de l'alimentation
Service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaire et alimentaire
Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales
Bureau du Pilotage du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »

Note de service

SG/SRH/SDCAR/2021-121

16/02/2021

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

SG/SRH/SDMEC/2014-191 du 12/03/2014 : Recensement des agents assurant des remplacements en abattoir d'animaux de boucherie et de volailles

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Recensement des agents assurant des remplacements en abattoir d'animaux de boucherie et de volailles

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDPP
DD(CS)PP
Pour information : RAPS, SRH, DGAL

Résumé : La présente note a pour objet de définir les modalités de recensement et d'indemnisation

des agents affectés dans les DD(CS)PP qui réalisent des remplacements en abattoir.

Textes de référence :Mots clés : abattoir - remplacement - prime

1. Contexte

Face à un manque de disponibilité de moyens d'ajustements pour effectuer des remplacements courts dans les services d'inspection des abattoirs, certaines directions départementales ont mis en place des remplacements effectués par des agents affectés dans d'autres abattoirs ou dans les sièges des directions.

Le plafond de 15 jours de compensation indemnitaire a été relevé exceptionnellement pour les techniciens et adjoints techniques ayant assuré des remplacements en abattoir lors de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, notamment pour assurer une continuité de service de l'inspection.

La présente note a pour objet de relever à 55 le nombre de jours de remplacement en abattoir ouvrant droit à indemnisation.

Par ailleurs, suite à l'adhésion au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du corps des techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture, la note modifie le vecteur utilisé pour le versement de cette compensation indemnitaire.

La mise en place de cette compensation et, plus particulièrement, les modalités de recensement des agents concernés, demeurent inchangées.

2. Personnels éligibles et mise en œuvre du dispositif

2.1. Personnels éligibles

La compensation indemnitaire sera appliquée aux agents titulaires rémunérés sur le programme 206, qu'ils soient affectés au siège ou en abattoir, et appartenant aux corps suivants :

- Techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture,
- Adjoints techniques relevant du ministère de l'agriculture.

Les fonctionnaires stagiaires ne sont pas éligibles à ce dispositif.

2.2. Durée des remplacements

Le versement de la compensation indemnitaire correspondant à l'indemnisation des remplacements en abattoir sera mis en paiement annuellement, après recensement des agents. Cette indemnisation sera calculée sur la base du nombre de jours de remplacements :

- Nombre minimum de jours annuel : 5 jours ouvrables, qu'ils soient consécutifs ou non.
- Nombre maximum de jours annuel : 55 jours ouvrables, qu'ils soient consécutifs ou non.

Au-delà de 55 jours, aucune compensation indemnitaire ne sera accordée.

2.3. Montant de l'indemnisation

Le montant forfaitaire de l'indemnisation journalière est fixée à 40 euros brut.

3. Modalités et calendrier de recensement

3.1. Modalités de recensement

Le recensement des agents se fait par voie de tableur (joint en annexe1) dont les modalités de remplissage sont indiquées en annexe 2.

Un tableau par DD(CS)PP doit être utilisé.

Les DD(CS)PP fourniront les tableaux complétés aux RBOP (DRAAF), qui les transmettront au RPROG (DGAL) à l'adresse suivante : bpp206.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr

Le sujet du message devra être construit sur le modèle suivant :

202x-INDEMNITÉ REMPLACEMENTS ABATTOIR – RÉGION X

(Exemple : 2021 - INDEMNITÉ REMPLACEMENT ABATTOIR – RÉGION BRETAGNE)

3.2. Calendrier de recensement

Le dispositif est complémentaire de l'exercice de recueil des modulations de primes. Par conséquent, **le recensement doit parvenir à la DGAL pour le 1^{er} septembre de chaque année pour transmission au BPREM le 30 septembre de l'année en cours.**

Les remplacements effectués entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de l'année N seront pris en compte dans le recensement de l'année N+1.

L'indemnité sera versée une fois par an, au cours du dernier trimestre.

Calendrier schématisé

Année	Périodes de remplacements	Dates d'échéances	Échéances	Période rémunérée le dernier trimestre
Année N	Remplacements de janvier à août de l'année N	Début juin de l'année N	Transmission des tableaux de recensement par la DGAL au RBOP	Année N
		De juin à août de l'année N	Recensement des agents par les DD(CS)PP et validation du RBOP	
		1 ^{er} septembre de l'année N	Date limite de transmission des tableaux par les RBOP à la DGAL	
		Dernier trimestre de l'année N	Traitement des dossiers par le SRH. Versement de l'indemnité des périodes de remplacement de septembre de l'année N-1 à août de l'année N	
	Remplacements de septembre à décembre de l'année N	-	-	
Année N+1	Remplacements de janvier à août de l'année N+1	Début juin de l'année N+1	Transmission des tableaux de recensement par la DGAL au RBOP	Année N+1
		De juin à août de l'année N+1	Recensement des agents par les DD(CS)PP et validation du RBOP	
		1 ^{er} septembre de l'année N+1	Date limite de transmission des tableaux par les RBOP à la DGAL	
		Dernier trimestre de l'année N+1	Traitement des dossiers par le SRH. Versement de l'indemnité des périodes de remplacement de septembre de l'année N à août de l'année N+1	
	Remplacements de septembre à décembre de l'année N+1	-	-	Année N+2

	l'année N+1			
--	-------------	--	--	--

Ainsi, le recensement transmis à la DGAL au plus tard le 1^{er} septembre 2021 concernera les remplacements à indemniser au titre de septembre 2020 à août 2021, nonobstant les versements qui auraient déjà été opérés en vertu de l'ancien mode opératoire.

Le bureau du pilotage du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » de la DGAL et le bureau du pilotage de la rémunération du SRH se tiennent à votre disposition pour toutes difficultés que vous rencontreriez dans l'application de cette note de service.

Le Directeur Général adjoint de l'Alimentation

Le Chef du Service des Ressources Humaines

Loïc EVAÏN

Xavier MAIRE

ANNEXE 1: tableau au format « Calc »

Région :	Région (choisir dans menu déroulant)	Programme 206 – Recensement des agents assurant des remplacements en abattoir						
Dpt :	<== choisir le département pour activer le menu déroulant "abattoir"	Période de recensement :		01/09/2019	31/08/2020	<== renseigner la période de recensement en cours avant de con		
	Numéro agent SIRH	Numéro INSEE <small>Ne pas saisir d'espaces</small>	NOM	Prénom	Corps (facultatif) <small>Les agents non-titulaires ne sont pas éligibles au dispositif</small>	Nombre de jours de remplacements	Remplacement 1	Remplacement 2
1						0	Date(jj/mm/aaaa)	
							Abattoir	
							Observations	
2						0	Date(jj/mm/aaaa)	
							Abattoir	
							Observations	
3						0	Date(jj/mm/aaaa)	
							Abattoir	
							Observations	
4						0	Date(jj/mm/aaaa)	
							Abattoir	
							Observations	
5						0	Date(jj/mm/aaaa)	
							Abattoir	
							Observations	

ANNEXE 2 : MODALITÉS DE REMPLISSAGE

Choisir la région (menu déroulant) et le département concerné
(liste actualisée en fonction de la région choisie)

	A	B	C	D	E
1	Région :	Auvergne-Rhône-Alpes			Programme 206
2	Dpt :	01 - Ain			= choisir le département pour activer le menu déroulant "abattoir"

Mettre à jour la période de référence pour la campagne

Période de recensement :	01/09/2019	31/08/2020	<== renseigner la période de recensement en cours avant de compléter le document
--------------------------	------------	------------	--

Renseigner une ligne par agent avec :

- Numéro SIRH de l'agent (obligatoire)
- Nom et prénom
- Date de remplacement (une colonne = une date)
- Ne pas saisir de période de remplacement
- Utiliser le format jj/mm/aaaa

Le décompte du nombre de jour par agent se fait automatiquement

	Numéro agent SIRH	Numéro INSEE <small>Ne pas saisir d'espaces</small>	NOM	Prénom	Corps (facultatif) -Les agents non-titulaires ne sont pas éligibles au dispositif	Nombre de jours de remplacements	Remplacement		
							Remplacement 1	Remplacement 2	
1	123456		VAUGIRARD	Varenne		2	23/09/2019	24/09/2019	
							Abattoir	DDCSPP03/Ab MONTLUCON	DDCSPP03/Ab LAPALISSE
							Observations		

Nombre de jours de remplacements:
calcul automatique

Sélectionner l'abattoir dans lequel le remplacement a été réalisé

Remplacement 1	Remplacement 2
23/09/2019	24/09/2019
DDCSPP03/Ab BOURBON	Abattoir XXX ouvert depuis le 01/01/XX
DDCSPP03/Ab CREUZIER	
DDCSPP03/Ab LAPALISSE	
DDCSPP03/Ab MONTLUCON	
DDCSPP03/Ab ST-GERMAIN	
DDCSPP03/Ab VILLEFRANCHE	

Liste des abattoirs
du département

Saisie manuelle des abattoirs
non présents dans la liste
(y compris abattoirs de volaille)

S'il ne figure pas dans la liste (abattoirs de volailles, nouveaux outils, etc.), l'indiquer dans la case observation.

Région : Région (choisir dans menu déroulant)
 Dpt : (choisir le département pour activer le menu déroulant "abattoir")

Programme 206 – Recensement des agents assurant des remplacements en abattoir d'animaux de boucherie et de volailles

Période de recensement : 9/1/20 à 8/31/21 (renseigner la période de recensement en cours avant de compléter le document)

Numéro agent SIRH	Numéro INSEE de l'agent (à saisir)	NOM	Prénom	Corps (colletif) 4 ou Agents non titulaires et leur cas échéant au 1 ^{er} degré	Nombre de jours de remplacements	Remplacement 1	Remplacement 2	Remplacement 3	Remplacement 4	Remplacement 5	Remplacement 6	Remplacement 7	Remplacement 8	Remplacement 9	Remplacement 10	Remplacement 11	Remplacement 12	Remplacement 13	Remplacement 14	Remplacement 15		
						Date (jj/mm/aaaa)	Abattoir	Observations	Date (jj/mm/aaaa)	Abattoir	Observations	Date (jj/mm/aaaa)	Abattoir	Observations	Date (jj/mm/aaaa)	Abattoir	Observations	Date (jj/mm/aaaa)	Abattoir	Observations	Date (jj/mm/aaaa)	Abattoir
1																						
2																						
3																						
4																						
5																						
6																						
7																						
8																						
9																						
10																						
11																						
12																						
13																						
14																						
15																						
16																						
17																						
18																						
19																						
20																						

ANNEXE 2 : MODALITÉS DE REMPLISSAGE

1. Choisir la région (menu déroulant) et le département concerné (liste actualisée en fonction de la région choisie)

	A	B	C	D	E
1	Région :	Auvergne-Rhône-Alpes			Programme 206
2	Dpt :	01 - Ain			

= choisir le département pour activer le menu déroulant "abattoir"

2. Mettre à jour la période de référence pour la campagne

Période de recensement :	01/09/2019	31/08/2020	<== renseigner la période de recensement en cours avant de compléter le document
--------------------------	------------	------------	--

3. Renseigner une ligne par agent avec :

- Numéro SIRH de l'agent (obligatoire)
- Nom et prénom
- Date de remplacement (une colonne = une date)
- Ne pas saisir de période de remplacement
- Utiliser le format jj/mm/aaaa

Le décompte du nombre de jour par agent se fait automatiquement

	Numéro agent SIRH	Numéro INSEE <small>Ne pas saisir d'espaces</small>	NOM	Prénom	Corps (facultatif) <small>-Les agents non-titulaires ne sont pas éligibles au dispositif</small>	Nombre de jours de remplacements	Remplacement		
							Remplacement 1	Remplacement 2	
1	123456		VAUGIRARD	Varenne		2	23/09/2019	24/09/2019	
							Abattoir	DDCSPP03/Ab MONTLUCON	DDCSPP03/Ab LAPALISSE
							Observations		

Nombre de jours de remplacements:
calcul automatique

4. Sélectionner l'abattoir dans lequel le remplacement a été réalisé

	Remplacement 1	Remplacement 2
	23/09/2019	24/09/2019
	DDCSPP03/Ab BOURBON	Abattoir XXX ouvert depuis le 01/01/XX
	DDCSPP03/Ab CREUZIER	
	DDCSPP03/Ab LAPALISSE	
	DDCSPP03/Ab MONTLUCON	
	DDCSPP03/Ab ST-GERMAIN	
	DDCSPP03/Ab VILLEFRANCHE	

Liste des abattoirs du département

Saisie manuelle des abattoirs non présents dans la liste (y compris abattoirs de volailles)

S'il ne figure pas dans la liste (abattoirs de volailles, nouveaux outils, etc.), l'indiquer dans la case observation.